Raisonner les usages du numérique entre opportunités éducatives et coût environnemental

Dans le champ de l’éducation et de la formation, comme dans tous les autres secteurs de l’activité humaine, la transition numérique s’accompagne d’enjeux environnementaux majeurs.

Qu’il s’agisse d’épuisement de ressources rares, de consommation énergétique ou d’émission de gaz à effet de serre, le recours aux techniques numériques possiblement vertueux en termes éducatifs semble de plus en plus devoir être discuté au regard de son empreinte écologique.

Même s’il n’existe que peu de travaux de recherche spécifiques à l’éducation et à la formation, pour outiller les décisions politiques et les choix individuels des acteurs de l’éducation et de la formation, on observe une multiplication d’initiatives institutionnelles ou associatives de sensibilisation et de formation. On note aussi, les premiers efforts de règlementation voir de législation. Ainsi, le vote de la loi REEN le 15 novembre 2021 visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France a-t-il conduit à modifier le code de l’éducation pour ajouter à la formation des élèves une « sensibilisation à l'impact environnemental des outils numériques ainsi qu'un volet relatif à la sobriété numérique » à la formation des élèves.

Qu’elles s’imposent par une obligation juridique ou soit prises en compte en raison de choix individuels ou collectifs, ces contraintes de soutenabilité environnementale renouvellent tous les questionnements relatifs à l’appropriation des techniques numériques dans le champ de l’éducation et de la formation.

Processus complexe aux résultats incertains, l’appropriation des techniques numériques par les acteurs de l’éducation et de la formation intègre les représentations qu’ils se font des contraintes environnementales, aux côtés de nombreux autres déterminants (potentiel didactique et pédagogique, sentiment de compétence, contraintes logistiques, limites économiques…). Si différents modèles de l’appropriation (4A, TAM, UTAUT, Pack, SAMR…) suggèrent l’importance potentielle de facteurs considérés comme externes à l’objet de l’appropriation, les travaux empiriques manquent pour décrire et analyser le rôle du coût environnemental de l’utilisation des techniques numériques dans l’appropriation de ces dernières.

L’objet de cette thèse est d’aborder cette problématique d’un point de vue conceptuel et empirique.

Pour ce faire, la recherche doctorale pourra s’appuyer sur deux concepts : celui d’éthique, considérée comme la prise de décision argumentée dans une situation où la complexité ne permet pas de réponse simple et celui des cadrages sociaux de l’expérience (Goffman) qui orientent les perceptions et les comportements. Le terrain pour le travail empirique n’est pas défini *a priori* mais le contexte scolaire sera privilégié avec ses différents niveaux de réflexion et de décision.

Cette recherche doctorale sera encadrée par Jean-François Cerisier, professeur des universités en sciences de l’information et de la communication, directeur de l’unité de recherche Techné (UR-20297).